PROGRAMME DE FORMATION

Lanceur d'alerte :
Êtes-vous vraiment à jour avec la Loi ?

Plan

1. Introduction
   - I. Définition
   - II. Les risques associés
   - III. Le champ de l'alerte
2. Le lanceur d'alerte
   - I. Les origines légales
   - II. Les définitions légales du lanceur d'alerte
   - III. Quelles personnes peuvent adresser un signalement en interne ?
3. Protection du lanceur d'alerte
   - I. Le régime protecteur du salarié lanceur d'alerte
   - II. Les mesures de protection
   - III. L'élargissement des mesures de protection
   - IV. La protection spécifique des victimes de harcèlement
   - V. La protection spécifique du lanceur d'alerte santé publique et environnement
   - VI. Les conditions de la protection
   - VII. Le contentieux

   FOCUS : Le rôle du Défenseur des droits
4. Mise en place du dispositif d'alerte
   - I. Le dispositif d'alerte
   - II. Les procédures à mettre en place
5. Organisation de son programme de compliance RH
   - I. Comment réagir à l'alerte
   - II. La mise en place d'une enquête
   - III. La conformité RGPD
   - IV. Les mesures correctives

SELARL La Garanderie Avocats
55, rue de Châteaudun – 75009 Paris
T. +33 (0)1 43 59 11 11 - **M.** cabinet@lagaranderie.fr - **www.lagaranderie.fr**

Objectif de la formation

Former le stagiaire aux enjeux des lanceurs d'alerte en maîtrisant les obligations juridiques et les actions concrètes à réaliser

Public visé

Dirigeants, DRH/RRH, juristes, directeurs responsables des relations sociales, spécialistes de la paie, responsables compliance, fonction Comp&Ben, managers…

Pré-requis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour pouvoir participer à cette formation

Moyens pédagogiques mis en œuvre

L'évaluation est réalisée par le formateur :

- via un tour de table qui permet de sonder notamment les attentes de chaque participant ;
- un QCM est ensuite remis à chaque participant en début de formation afin de s'assurer du niveau de chacun. Ainsi, le formateur peut, le cas échéant, adapter et cibler son intervention de manière pédagogique et interactive ;
- un QCM est remis aux participants à l'issue de la formation pour vérifier les acquis.

Pendant toute la formation, échanges interactifs et retour d'expérience avec le formateur et conseils avisés et exemples concrets pour une mise en situation pratique.

Méthode d'évaluation

Évaluation formative non certifiante.
Cette formation est évaluée à travers 2 QCM de début et de fin de formation.
Cette évaluation a pour but de vérifier le niveau exigé par notre formation. Elle vise également à assurer la qualité de nos formations en s'assurant que celles-ci répondent aux objectifs qui lui ont été initialement assignés.